



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Audit de l'optimisation des ressources de la : **Planification du réseau d'électricité**

Rapport annuel 2015, section 3.05

Contexte

- La planification du réseau d'électricité s'entend de la gestion de la demande en électricité à long terme, ainsi que de la prise de décisions quant à la meilleure façon de combler cette demande au moyen de la production, du transport, de la distribution, de l'exportation, de l'importation et de la conservation d'électricité.
- Aux termes de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, l'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO), qui a fusionné avec la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), doit préparer et soumettre à la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) un plan d'énergie électrique aux fins d'examen et d'approbation tous les trois ans.



Objectif de l'audit

Déterminer si des procédures et des processus efficaces sont en place pour :

- assurer la transparence, la reddition de comptes et l'efficacité au titre du processus de planification du réseau d'électricité de l'Ontario dans le but de faciliter un approvisionnement en énergie fiable, rentable et durable répondant à la demande en électricité de la province dans le contexte des lois et politiques gouvernementales applicables;
- mesurer les progrès et les résultats des plans concernant le réseau d'électricité de l'Ontario et en rendre compte périodiquement.



Conclusions générales

- Le processus de planification prévu par la loi n'est pas suivi, de sorte qu'aucun plan technique approuvé par la CEO n'est en place depuis une décennie.
- Étant donné le peu de surveillance effectuée par la CEO, la protection des consommateurs a été limitée; les tarifs d'électricité ont augmenté de 80 % de 2004 à 2014.
- Les frais d'ajustement global ont coûté 37 milliards de dollars aux abonnés de 2006 à 2014, et on s'attend à ce qu'ils leur coûtent 133 milliards de dollars de 2015 à 2032.



Constatations particulières

- De 2009 à 2014, l'approvisionnement en électricité disponible de la province a dépassé la demande maximale d'une quantité moyenne presque équivalente à la capacité totale de production d'électricité du Manitoba.
- Les tarifs de rachat garantis élevés consentis aux producteurs d'énergie renouvelable coûteront aux abonnés 9,2 milliards de dollars de plus sur 20 ans.
- De 2009 à 2014, la conservation en période de surplus énergétique a contribué à des exportations pour lesquelles le montant reçu a été inférieur de 3,1 milliards de dollars au coût de production.
- La centrale de conversion de la biomasse de Thunder Bay produit de l'énergie à un coût 25 fois supérieur à la moyenne.



Recommandations

Le Ministère doit :

- examiner le processus de planification et préciser les rôles du Ministère, de la SIERE et de la CEO;
- exiger que des plans techniques détaillés soient préparés et examinés de manière indépendante;
- améliorer la transparence du processus décisionnel en informant le public au sujet de ses directives et des motifs de ses décisions;
- surveiller étroitement l'étendue et l'impact des surplus d'électricité et en rendre compte publiquement.



Explorez notre site Web

- Accédez au [rapport d'audit intégral](#).
- Consultez notre [Rapport annuel 2015](#) et nos [communiqués](#).
- Apprenez-en plus sur [notre Bureau](#).
- Faites-nous part de vos [commentaires](#).

